

ENTENTE TUEJ – UDA 2015–2019 (En vigueur jusqu'à la signature d'une nouvelle entente)		ENTENTE TUEJ – APASQ 2025–2030		ENTENTE TUEJ – AQAD 2008–2013	
Prélèvements sur le cachet de l'artiste		Prélèvements sur le cachet et sur les redevances de l'artiste		Prélèvements sur le cachet de l'artiste	
Cotisation syndicale	2,50%	Cotisation syndicale	4 % du cachet et des redevances	Cotisation syndicale	Membre AQAD : 2,5 % Non membre : 4,5 %
Caisse de sécurité	2%	Caisse de sécurité	2% du cachet seulement	Caisse de sécurité	Membre AQAD : 2 %
Total	4,50%	Total	6% du cachet 4% des redevances	Total	4,50%
Contribution du producteur (% du cachet)		Contribution du producteur (% du cachet)		Contribution du producteur (% du cachet)	
Caisse de sécurité	10%	Caisse de sécurité	13%	Caisse de sécurité	13%
Fonds COPAR	4 % (applicable seulement sur le cachet des membres actifs et stagiaires de l'UDA)				
Total	14%	Total	13%	Total	13%
Cotisation complémentaire à TUEJ	3,60%	Cotisation complémentaire à TUEJ	3,60%	Cotisation complémentaire à TUEJ	3,60%